APRÈS L'ENTRETIEN... ON N'OUBLIE PAS LA GESTION DE NOS DÉCHETS VERTS...

Jacques Martelain Directeur du GESDEC





COMMENT ET POURQUOI GÉRER VOS BIODÉCHETS

- Des installations autorisées à disposition
 - Compostage
 - Méthanisation
- Sur le lieu de votre intervention
- Pour vos propres besoins



COMPOSTAGE DE BIODÉCHETS

Que des avantages...

- Procédé simple et efficace
- Conservation des éléments nutritifs
- Enrichissement des sols par apport organique
- Préservation des ressources
- Minimisation des transports
- Stérilisation

CRITÈRES A RESPECTER...

- Aménagement selon OLED (eau, air, GES)
 - Surface étanche
 - Traitement des eaux
- Capacités de stockage
- Tournus des andains
- Suivi de la maturation (analyses, broyage, etc.)
- Exutoires validés par l'OCAN
 - Emplacements (habitations, cours d'eau, arbres, biodiversité, etc.)
 - Accès carrossables
- Autorisation du GESDEC...

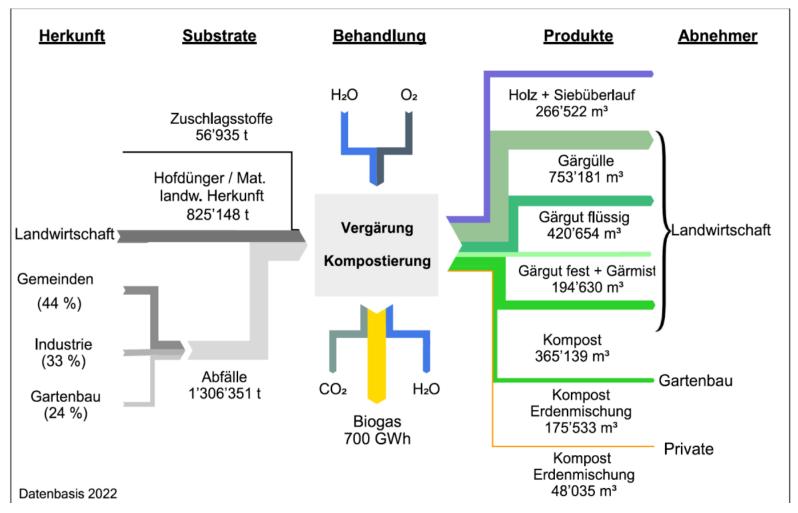


LA SITUATION DANS LE CANTON

Sont déjà recyclés...

- Déchets urbains :
 - 36'000 t d'origines communales
 - 18'000 t provenant des entreprises dont 6'000 t de lavures
 - 3'000 t des industriels
- Paysagistes: 8'000 t

SITUATION EN SUISSE



Source CVIS (Inspectorat du compost et de la méthanisation – www.cvis.ch)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

